

Vers une société engagée et équilibrée : Plaidoyer pour la Réduction du Temps de Travail chez les Jeunes¹

Adopté par l'Assemblée des délégué*es le 23.03.2024

Le bénévolat constitue un pilier essentiel de notre société, apportant des avantages considérables tant sur le plan social qu'économique. Cependant, pour que les jeunes puissent s'investir pleinement dans ces actions indispensables au bon fonctionnement de la société, il est impératif qu'ils*elles disposent du temps et des ressources nécessaires. C'est pourquoi le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ) se positionne en faveur de la réduction du temps de travail à salaire équivalent pour les individus de moins de 30 ans. En plus de favoriser l'engagement citoyen, la réduction du temps de travail à salaire équivalent contribue à l'amélioration de la santé, à la protection du climat, à une meilleure redistribution des gains de productivité ainsi qu'une meilleure répartition du travail rémunéré et non rémunéré entre les genres. Ainsi, le CSAJ conçoit la réduction du temps de travail à salaire équivalent pour les jeunes de moins de 30 ans comme un levier majeur pour l'épanouissement individuel et le bien-être collectif.

Table des matières

Introduction	2
Le bénévolat ne devrait pas être une activité de privilégié*es !	2
Réduire le temps de travail pour protéger le climat, préserver l'avenir des jeunes !	2
Pour des bénévoles* et des jeunes en meilleures santé !	3
Pour une meilleure répartition entre les genres !	3
Non, réduire le temps de travail ne réduit pas obligatoirement la productivité!	3
Revendications	4
Campagne.....	4
Bibliographie.....	5

¹ Le CSAJ étant une organisation faitière pour les activités de jeunesse, ce papier de position a pour public cible les jeunes. Cependant, ces arguments sont également valables pour les plus de 30 ans.



Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände
Conseil Suisse des Activités de Jeunesse
Federazione Svizzera delle Associazioni Giovanili

Introduction

Avec ce document politique, le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ) prend position sur la question de la réduction du temps de travail des jeunes travailleur*euses. La réduction du temps de travail doit être une préoccupation du CSAJ, car le temps de travail en soi, ainsi que son intensification, ont une influence directe sur la santé et la possibilité de faire du bénévolat.

Ce document politique sert de référence pour l'orientation politique et le travail à effectuer par le CSAJ. Le mandat de l'AD 2023 comprenait également l'élaboration d'une campagne. Dans la partie inférieure de la prise de position, un bref déroulement est esquissé à cet effet.

Le bénévolat ne devrait pas être une activité de privilégié*es !

Dans une société où le bénévolat est reconnu comme un pilier essentiel, il est impératif de garantir que cette opportunité ne soit pas réservée à quelques-un*es. Le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ) a depuis longtemps compris que le travail bénévole de ses membres est essentiel à leur existence. Déjà en 1991, il joua un rôle déterminant dans l'introduction du congé-jeunesse. Le CSAJ s'engage résolument en faveur de l'égalité d'accès au bénévolat. Nous croyons fermement que le temps consacré au service communautaire ne devrait pas être l'apanage des privilégié*es. C'est pourquoi nous plaçons pour la réduction du temps de travail à salaire équivalent pour les jeunes de moins de 30 ans. Cette démarche n'est pas seulement une question de justice sociale, mais aussi un moyen concret de favoriser l'engagement citoyen. Une étude de 2019 souligne que 80,7% des 15-24 ans et 79% des 25-39 ans non encore engagé*es dans le bénévolat de manière institutionnalisée se déclarent prêt*es à envisager cette forme d'engagement, à condition d'en avoir le temps (OFS, 2021, p.8). Mais pour avoir suffisamment de temps pour faire du bénévolat, il est nécessaire d'avoir suffisamment de ressources financières pour vivre !

Dans cette optique, prolonger et rémunérer le congé-jeunesse sont des moyens concrets pour encourager l'engagement bénévoles des jeunes. Pour stimuler leur implication régulière, cruciale pour la survie du CSAJ et de ses Membres d'Intérêt (MIO), ainsi que de toutes les autres associations, il est impératif de réduire le temps de travail des apprenti*es et jeunes travailleur*euses. C'est une étape indispensable pour permettre à la jeunesse, de toutes les strates sociales, de continuer à contribuer au bénévolat en Suisse.

Réduire le temps de travail pour protéger le climat, préserver l'avenir des jeunes !

De nombreuses études établissent un lien solide entre les longues heures de travail et les émissions élevées de gaz à effet de serre².

Les conclusions suggèrent que les personnes moins pressées par le temps adoptent un mode de vie plus respectueux de l'environnement. Elles réduisent leurs déplacements domicile-travail, privilégient la marche et le vélo, cuisinent davantage chez elles et réutilisent des biens de consommation, comme l'explique Juliet Schoor, co-auteure des études, "le stress génère des émissions".

En outre, il est essentiel de souligner que protéger le climat équivaut à sauvegarder l'avenir des jeunes. La jeunesse est la force motrice de demain, et il est impératif de créer les conditions pour un avenir durable et équilibré. La Réduction du Temps de Travail offre une opportunité concrète d'aligner nos modes de vie sur les exigences environnementales actuelles, tout en garantissant un avenir préservé pour les générations futures.

² aperçu de différentes études qui démontrent le lien entre les heures de travail et les émissions se trouve dans Claire Lecoivre, [Ist weniger arbeiten gut fürs Klima? \(monde-diplomatique.de\)](https://monde-diplomatique.de) et dans Will Strong, Aidan Harper, [The Shorter Working Week: A Radical and Pragmatic Proposal, Autonomy-Report 2019, p. 49-51](#). Exemples mentionnés aux deux endroits : Dans une étude de 2007, il a été calculé que les États-Unis pourraient économiser 18% de leur consommation d'énergie s'ils alignaient leur temps de travail sur la moyenne de l'UE (sur 15 États à l'époque). Inversement, la consommation de l'UE augmenterait de 25% si l'on y travaillait aussi longtemps qu'aux États-Unis. Une autre étude de 2018 a pu démontrer qu'aux États-Unis, 1% de temps de travail en plus entraîne une augmentation des émissions de CO₂ de 0,65% à 0,67%. En Suède, il a été analysé en 2015 qu'une réduction de 1% du temps de travail entraînerait une baisse de 0,8% des émissions par ménage.



Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände
Conseil Suisse des Activités de Jeunesse
Federazione Svizzera delle Associazioni Giovanili

Pour des bénévoles* et des jeunes en meilleure santé !

Les risques psychiques et psychosociaux qui pèsent sur les apprentis*es et jeunes travailleur*euses sont alarmants. Près de 45 % des apprentis âgés de 16 à 24 ans éprouvent un épuisement émotionnel lié au travail, bien plus que les travailleur*euses d'autres catégories d'âge (Stocker et al., 2021). De plus, ils*elles sont presque deux fois plus susceptibles d'être victimes d'accidents de travail que les autres travailleur*euses. Ces facteurs, couplés à des horaires de travail souvent excessifs et à des tâches non pertinentes pour leur formation, créent un cocktail potentiellement dévastateur pour leur santé mentale.

Outre l'intensification du travail et l'hypersollicitation des travailleurs*euses observées depuis les années 70 (Davezies, 2016), ce phénomène s'explique en partie par l'entrée en apprentissage qui constitue un bouleversement massif. Du cocon protecteur de la salle de classe, les jeunes passent à un monde du travail exigeant, où ils*elles doivent rapidement devenir productifs. Cette expérience peut renforcer leur confiance en eux*elles, mais elle comporte également le risque de niveaux de stress élevés par rapport à l'éducation obligatoire. Les horaires de travail augmentent considérablement, passant de 38 leçons en moyenne à jusqu'à 50 heures par semaine, avec des vacances réduites de 13 à seulement cinq semaines par an. Ce changement entraîne une pression accrue et moins de temps pour récupérer, mettant en péril la santé mentale des jeunes. La réduction du temps de travail des apprentis*es émerge comme une mesure cruciale pour préserver leur bien-être mental³. Cette réduction permettrait de réduire la pression psychosociale liée à des horaires de travail excessifs, offrant aux jeunes plus de temps de récupération, et leur permettrait d'être en meilleure santé afin de pouvoir faire du bénévolat. Elle pourrait également contribuer à réduire les taux d'épuisement émotionnel et d'accidents professionnels chez les apprentis*es.

Pour une meilleure répartition entre les genres !

En Suisse, bien que le temps de travail à temps plein soit le plus élevé en Europe, atteignant 41,7 heures, on assiste à une montée en puissance du travail à temps partiel (OFS, 2023). Cette tendance s'étend à toute l'Europe, où désormais plus d'un tiers des actifs optent pour ce mode d'occupation, avec un taux d'occupation inférieur à 90% (*idem.*). Entre 2012 et 2022, le travail à temps partiel a enregistré une croissance remarquable, surpassant largement celle du temps plein. Les principales motivations derrière ce choix sont souvent liées à des responsabilités familiales, notamment la garde des enfants (OFS, 2022). Les femmes*, trois fois plus enclines que les hommes à embrasser ce modèle, cherchent des solutions individuelles pour concilier famille, repos et carrière. Toutefois, cette quête d'équilibre a un coût, particulièrement pour les femmes*, se traduisant par des salaires moindres, des pensions plus modestes, et des opportunités de formation et d'avancement réduites. Malgré cela, elles continuent d'assumer 50% de la charge du travail domestique et familial non rémunéré de plus que leurs homologues masculins. Il devient donc impératif de réduire le temps de travail pour instaurer une répartition plus équitable entre le travail rémunéré et le travail bénévoles créant ainsi les bases d'une société plus égalitaire. En d'autres termes, la réduction du temps de travail permet une meilleure répartition du travail rémunéré et du travail bénévoles entre les genres.

Non, réduire le temps de travail ne réduit pas obligatoirement la productivité !

Les travaux menés par le professeur John Pencavel (1986) de l'Université Stanford démontre clairement que l'idée largement répandue selon laquelle travailler de longues heures est synonyme de productivité accrue ne trouve pas nécessairement de fondement dans la réalité. En scrutant les données des Fabriques de munitions britanniques pendant la Première Guerre mondiale, Pencavel offre un aperçu saisissant des conséquences néfastes du surmenage sur la productivité. Il a été constaté qu'au-delà d'un certain seuil, l'augmentation des heures de travail ne conduit plus à une hausse proportionnelle de la production. En fait, la productivité diminuait même en l'absence de jours de repos, chutant d'environ

³ Une revue de la littérature scientifique de 2022 (Volgino et al., 2022) révèle que la réduction du temps de travail a des effets bénéfiques sur la santé.



Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände
Conseil Suisse des Activités de Jeunesse
Federazione Svizzera delle Associazioni Giovanili

10 %. Ces observations mettent en exergue l'importance cruciale d'établir des limites en matière de temps de travail pour optimiser à la fois l'efficacité et la productivité, tout en préservant la santé des travailleur*euses.

Plus récemment en Angleterre, un projet pilote de la semaine de quatre jours a été menée par 66 entreprises, employant au total 2900 travailleur*euses, avec une durée de travail générale de 32 heures par semaine et une compensation salariale intégrale (A 4 day week campaign, 2023). Durant cette période, en plus d'améliorer considérablement le bien-être des employé*es⁴, le chiffre d'affaires des entreprises a enregistré une hausse moyenne de 35% par rapport aux années précédentes, témoignant de la productivité accrue engendrée par ce changement.

De plus, la réduction du temps de travail offre la possibilité de redistribuer une portion des gains de productivité vers les jeunes travailleur*euses. Il est important de souligner que cette revendication ne s'oppose pas à celle des augmentations de salaire, mais se complète harmonieusement avec elle. En effet, les augmentations salariales ne parviennent pas à suivre le rythme des gains de productivité. Entre 2016 et 2021, la productivité a enregistré une progression de près de 8% (OFS, 2023), tandis que les salaires réels n'ont progressé que d'environ 2,5% (OFS, 2023). Il est donc impératif de considérer la réduction du temps de travail comme un moyen essentiel pour parvenir à une répartition plus équitable des fruits de la productivité, bénéficiant ainsi à l'ensemble de la société.

Pour toutes ces raisons, afin de protéger la jeunesse et son avenir, d'améliorer les conditions de vie de ses bénévoles, le CSAJ se positionne en faveur de la réduction du temps de travail à salaire égal !

Revendications

Sur la base des faits exposés et de l'intérêt inhérent du CSAJ pour le bien-être des jeunes et la promotion du bénévolat, les revendications suivantes ont été formulées :

- La prolongation et la rémunération du congé-jeunesse !
- La réduction du temps de travail à salaires équivalent pour les jeunes travailleur*euses et en (y compris les stagiaires !) de 20% du temps de travail habituel.

Campagne

L'objectif de la campagne du CSAJ doit d'abord être la mobilisation des organisations de jeunesse pour sensibiliser le public aux thèmes évoqués ci-dessus. Concrètement, il s'agit d'aborder le burnout dû au travail bénévole et de care, les effets négatifs sur la santé psychique des jeunes dus au surmenage, les effets positifs sur l'environnement relatifs à une réduction du temps de travail et la participation à la prospérité créée par les jeunes travailleur*euses, stagiaires et apprenti*es.

Le comité et le CD reçoivent le mandat de trouver, d'ici l'AD 2025, des organisations partenaires parmi les organisations de jeunesse pour l'organisation d'une campagne plus importante du CSAJ. Il est possible que certaines organisations membres mènent leur propre campagne dans leurs domaines respectifs. Dans ce cas, la tâche minimale du CSAJ est de coordonner les différentes campagnes afin qu'elles ne se gênent pas mutuellement.

Les positions des organisations de jeunesse qui sont directement concernées par la situation actuelle des jeunes travailleur*euses, stagiaires et apprenti*es devraient être prises en compte dans la formulation de la campagne, pour autant qu'elles y participent. Il s'agit de toutes les organisations qui dépendent du travail bénévole, telles que le WWF, G3, etc.

⁴ En effet, le taux de départ des collaborateur*rices a chuté de 57%, signe tangible de l'impact positif sur la rétention du personnel. Sur le plan individuel, 39% des employé*es ont rapporté une diminution du stress, tandis que 71% ont constaté une nette réduction du niveau de burnout. Enfin, 37% d'entre eux ont signalé une amélioration de leur état de santé physique, soulignant ainsi les avantages considérables de cette transition vers une semaine de travail raccourcie.

Bibliographie

A 4 day week campaign (2023). *A global of the overview 4 day week Incorporating new evidence from the UK*. [A global overview of the 4 day week - 21022023 \(orgpad.com\)](#)

Davezies, P. (2016). Intensification du travail. Dans : Gérard Valléry éd., *Psychologie du Travail et des Organisations: 110 notions clés* (pp. 252-255). Paris:

Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.valle.2016.01.0252>

Office Fédéral de la Statistique OFS. (2021) *Travail non rémunéré en 2020*. [Travail non rémunéré en 2020 | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

Office Fédéral de la Statistique OFS. (2022) *SAKE in Kürze 2021 : Schweizerische Arbeitskräfteerhebung*. [360-2100 \(1\).pdf](#)

Office Fédéral de la Statistique OFS. (2023). *Enquête suisse sur la population active 2022: moyennes annuelles*. [Entre 2012 et 2022, le travail à temps partiel a progressé trois fois plus que le travail à plein temps - Enquête suisse sur la population active 2022: moyennes annuelles | Communiqué de presse | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

Office Fédéral de la Statistique OFS. (2023). *Indice suisse des salaires*. Office fédéral de la statistique. [Indice suisse des salaires | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

Office Fédéral de la Statistique OFS. (2023). *Productivité au travail*. Office fédéral de la statistique. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/economie-nationale/productivite.html>

Office Fédéral de la Statistique OFS. (2021). *Le travail bénévole en Suisse en 2020* (Rapport n°OFS 425-2000). Office fédéral de la statistique. https://www.example.com/rapport_benevolat_2020

Pencavel, J. (1986). Labor supply of men: a survey. *Handbook of labor economics, 1*, 3-102.

Stocker, D., Jäggi, J., Berset, M., Schläpfer, D., Németh, P., Kaeslin, S. & Goebel, S. (2021). Junge Erwerbstätige – Arbeitsbedingungen und Gesundheit. Arbeitspapier 55. Bern und Lausanne: Gesundheitsförderung Schweiz.